

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2019
Procès-verbal n° 05-2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Éric GIRAUD - Maud GOBERT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Était absent : Jacques PRAT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1. PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ de mettre le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Valloire à disposition du public pendant une durée de un mois, du 08 avril au 07 mai 2019 soit 30 jours consécutifs. Pendant ce délai, le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et le samedi matin en saison de 9h00 à 12h00) ainsi que sur le site internet de la mairie (www.mairie@valloire.net). Le public pourra faire connaître ses observations soit dans le registre qui sera mis à sa disposition, soit par courrier adressé à Monsieur le Maire – Mairie – 73450 VALLOIRE,

➤ le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme,
- les avis de l'Etat et des Personnes Publiques Associées (PPA) ;

➤ un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n° 2 du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et sera affiché en mairie ;

L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;

➤ à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée ;

➤ la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

2. DECHETTERIE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un terrain pour la déchetterie de Valloire à intervenir avec le SIRTOMM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR DIFFERENTS SECTEURS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 voix contre (Éric GIRAUD - Maud GOBERT) et 1 abstention (Patrick LE GUENNEC) décide :

➤ d'approuver le déploiement d'un système de vidéo-protection sur différents secteurs communaux ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant dont le coût d'objectif s'élève à 60 000 € HT,

➤ de solliciter de la région Auvergne Rhône Alpes, une subvention la plus élevée possible,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie,

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale.

4. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal.

5. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, décide

d'approuver le compte administratif du budget principal 2018 comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 11 674 412.07 €

Dépenses : 10 363 831.26 €

➤ Résultat + 1 310 580.81 €

Investissement

Recettes : 4 666 962.52 €

Dépenses : 3 537 072.62 €

➤ Résultat + 1 129 889.90 €

6. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

✓ 1 198 066.57 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2018 (arrêtés à la somme de – 937 500 €), au compte 1068 ;

✓ report de la somme de 1 958 305.30 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 et de les fixer comme suit :

- ✓ 21.66 % pour la taxe d'habitation
- ✓ 24.11 % pour le foncier bâti
- ✓ 160.00 % pour le foncier non bâti
- ✓ 34.67 % pour la cotisation foncière des entreprises

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 143 712.80 €	11 143 712.80 €
Section d'investissement	7 450 108.57 €	7 450 108.57 €
TOTAL	18 593 821.37 €	18 593 821.37 €

9. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2019 les montants de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019
4'Pat	500,00 €
A.E.P. : Fonctionnement	35 000,00 €
Alchimy	5 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500,00 €
Jeunes Sapeurs-pompiers	4 500,00 €
Anciens combattants	700,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	3 000,00 €
Coopérative scolaire	2 800,00 €
Coopérative scolaire – Ski scolaire	6 422,00 €
Coopérative scolaire – Patin scolaire	900,00 €
Freestyle Galibier-Thabor	2 000,00 €
Judo-club	9 000,00 €
Paille et Foin	350,00 €
Snow-ski club – Section Snow	15 500,00 €
Snow-ski club – Section Nordique	7 100,00 €
Sois là aussi	2 500,00 €
Tennis Club	5 000,00 €
Uzel	600,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	3 000,00 €
Val'patin	13 500,00 €
Val'patin – Exceptionnel pour stages extérieurs	6 500,00 €
TOTAL c/65748	202 872,00 €

10. FINANCEMENT 2019 DE L'OFFICE DE TOURISME DE VALLOIRE - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE VALLOIRE TOURISME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le montant de la subvention communale 2018 allouée à Valloire Tourisme à la somme de 1 533 000 € décomposée comme suit :
 - Fonctionnement : 769 250 €
 - Promotion - communication : 221 900 €
 - Animation – évènements : 541 850 €
- de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de cette subvention communale compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme,
- d'approuver le budget primitif 2019 de Valloire Tourisme.

11. BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget des équipements touristiques.

12. BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, décide d'approuver le compte administratif du budget des équipements touristiques 2018 comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 1 881 664.82 €

Dépenses : 1 881 457.60 €

➤ Résultat + 207.22 €

Investissement

Recettes : 1 378 084.39 €

Dépenses : 1 247 989.81 €

➤ Résultat + 130 094.58 €

13. BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

✓ report de la somme de 153 213.68 € en excédent de la section d'investissement au compte 001.

14. BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des équipements touristiques pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 837 784.39 €	1 837 784.39 €
Section d'investissement	1 591 748.07 €	1 591 748.07 €
TOTAL	3 429 532.46 €	3 429 532.46 €

15. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget eau-assainissement.

16. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, décide d'approuver le compte administratif du budget eau-assainissement 2018 comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 930 581.66 €

Dépenses : 848 581.70 €

➤ Résultat + 81 999.96 €

Investissement

Recettes : 255 573.46 €

Dépenses : 649 550.27 €

➤ Résultat – 393 976.81 €

17. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

✓ 329 844.42 € à la couverture du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser 2018 (arrêtés à la somme de – 88 600 €), au compte 1068 ;

➤ report de la somme de 37 724.85 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

18. BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 014 714.85 €	1 014 714.85 €
Section d'investissement	700 259.27 €	700 259.27 €
TOTAL	1 714 974.12 €	1 714 974.12 €

19. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget du parc de stationnement.

20. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, décide d'approuver le compte administratif du budget du parc de stationnement 2018 comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 225 194.59 €

Dépenses : 225 194.59 €

➤ Résultat 0

Investissement

Recettes : 143 392.06 €

Dépenses : 79 059.82 €

➤ Résultat + 64 332.24 €

21. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

✓ report de la somme de 19 060.71 € en déficit de la section de d'investissement au compte 001.

22. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif du parc de stationnement pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	189 192.71 €	189 192.71 €
Section d'investissement	102 592.71 €	102 592.71 €
TOTAL	291 785.42 €	291 785.42 €

23. BUDGET MICROCENTRALES : COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget des microcentrales.

24. BUDGET MICROCENTRALES : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX, d'approuver le compte administratif du budget des microcentrales 2018 comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 36 623.51 €

Dépenses : 36 623.51 €

➤ Résultat 0

Investissement

Recettes : 34 664.23 €

Dépenses : 260 077.20 €

➤ Résultat – 225 412.97 €

25. BUDGET MICROCENTRALES : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2018 de la manière suivante :

✓ report de la somme de 178 463.80 € en déficit de la section de d'investissement au compte 001.

26. BUDGET MICROCENTRALES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif des microcentrales pour l'année 2019 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	188 791.00 €	188 791.00 €
Section d'investissement	188 791.00 €	188 791.00 €
TOTAL	377 582.00 €	377 582.00 €

27. TARIFS DE LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ de fixer les loyers comme suit à compter du 1^{er} avril 2019 :

BATIMENTS	LOYER
LA FORNACHE	
Studios loués à l'année	299.99 €
LA FORNACHE	
Studios loués à la saison	421.97 €
CAMPING SAINTE THECLE	
Studios 1 et 2	482.97 €
IMMEUBLE DES 3 EVECHÉS	
Studio	474.19 €

- que ces loyers seront automatiquement révisés au 1^{er} janvier de chaque année par application de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.

28. INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'incorporer au domaine privé communal, les parcelles présumées sans maître cadastrées section B n° 898, 149, 818, 1376, 166, 169, 1388, 808, 1453,1239.

Cette incorporation au domaine privé communal sera constatée par arrêté de Monsieur le Maire.

29. AFFAIRE DU TALUS DU SERROZ - TRANSACTION FONCIERE COMMUNE DE VALLOIRE - CONSORTS GIRARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la transaction foncière à intervenir avec les Consorts Girard consistant en l'acquisition de la parcelle cadastrée K n°2661 moyennant un prix net vendeur de 8.960 €, les frais d'acte étant à la charge de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

30. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau des effectifs de la Commune comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés / pourvus
Direction		
Directeur général des services		1/1
Directeur général adjoint des services		1/1
Attaché territorial principal		2/0
Services administratifs		
Comptabilité – RH Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^e classe Adjoint administratif principal 2 ^e classe	1/1 1/1
Accueil Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^e classe Adjoint administratif (28/35°)	1/1 1/1
Services techniques		
Urbanisme Technicien	Technicien	1/0
Bureau d'études Technicien Ingénieur	Technicien principal de 2 ^e classe Ingénieur	1/1 1/1
Ateliers municipaux Agents de maîtrise	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	2/2 3/2
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal 1 ^e classe Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique	2/2 9/7 5/3
	Saisonniers Eté : 3x4mois + 4x3mois Hiver : 7x4 mois+1x2mois	7 8
Police municipale		
Agent de police municipale ASVP ASVP	Brigadier-chef principal Adjoint technique Saisonnier hiver : 1 x 4 mois Saisonnier été : 1 x 2 mois	1/0 1/1 1 1
Ecole / Bâtiments		
Ecole ATSEM Adjoint d'animation Ménage des bâtiments Adjoint techniques territoriaux	ATSEM principal de 2 ^e classe Adjoint d'animation 2 ^e classe Adjoint technique Adjoint technique principal 2 ^e classe (15/35°)	3/1 1/1 1/1 1/1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mercredi 27 mars 2019 à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Dominique RETORNAZ.

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a final vertical stroke.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

